

en prenant le rôle qu'il a joué dans cette circonstance. L'union de la députation bas-canadienne aurait eu l'effet d'affaiblir la position des conservateurs haut-canadiens, et peut-être de provoquer l'union de toute la députation ontarienne contre la motion. Il vaut mieux que le débat reste dégagé de toute teinte sectionnelle et qu'il ait pris la tournure d'un débat de parti sur le terrain politique.

Quant au plan de M. Dawson, relativement à la création d'une nouvelle province au nord-ouest d'Ontario, il faudrait y penser à deux fois. Il serait bon d'attendre que cette région soit capable de soutenir par elle-même une machine gouvernementale. En attendant, il est inutile de modifier l'état de choses, et il ne vaudrait guère la peine d'enlever les charges de son administration à la province d'Ontario pour les donner au gouvernement fédéral, qui a bien assez de provinces nécessitées à ses crochets comme cela. Il n'y a pas de doute, cependant, que l'on sera obligé avant peu d'organiser un nouveau gouvernement territorial de ce côté.

Lundi, mardi, mercredi, séances d'importance moindre, offrant peu d'attrait pour la galerie, qui proteste à sa manière, par ses rangs éclaircis. La galerie est un baromètre sûr, pour juger du caractère des débats. Toute la journée de mardi a été prise par une discussion oiseuse à propos de l'accusation portée contre M. John Macdonnell, de Toronto, coupable d'avoir insulté l'hon. M. Huntington en pleine séance, à la dernière session. M. Macdonnell avait été sommé de comparaître devant la Chambre ce jour-là. La position d'un accusé, à la barre de la Chambre, prête toujours au comique. Celui de l'autre jour s'en tira avec une désinvolture prodigieuse. Il fut libéré après avoir fait apologie pour sa conduite inconvenante et laissa la chambre qui continua après son départ de se quereller à son sujet. On eût dit qu'il était venu à seule fin de jeter un brandon de discorde dans l'assemblée.

Le second vote a été pris mercredi, le 25, sur le bill de M. Bolduc pour fixer à \$300 le dépôt en argent que font les candidats aux élections, et attribuer, dans certains cas, au candidat vainqueur une partie du dépôt fait par le candidat vaincu. Le malheureux projet de loi fut arrêté à la seconde lecture, et rejeté par une majorité de deux voix seulement. Avec un peu plus d'organisation, M. Bolduc l'aurait fait passer. Il lui eût suffi de bien s'entendre avec ses amis, dont plusieurs étaient absents lors du vote.

Le sort de la loi de banqueroute est bien scellé, la décision de la Chambre est connue d'avance, et il ne restera qu'à attendre la ratification du Sénat, qui sera vraisemblablement accordée cette fois.

Ce point de législation commerciale réglé, viendra le bill du gouvernement au sujet du système de banque. On ignore encore quelle sera la portée de cette mesure. Va-t-on enlever aux banques le droit d'émission, pour restreindre leurs opérations à ce qui concerne les dépôts et l'escompte? Dans ce cas, il faudra créer une banque nationale, et la banque de Montréal serait désignée d'avance pour cet objet. Ou bien, va-t-on se borner à exiger des institutions de crédit un dépôt officiel plus élevé. Le gouvernement a pour se guider l'exemple des grands pays avec lesquels nous sommes en rapports, les Etats-Unis, l'Angleterre, la France. Il faudrait se garder de changements trop radicaux, de peur de causer une nouvelle commotion dans notre monde commercial et financier.

Le bill de M. Girouard, pour permettre les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs, a fait sensation. Il a soulevé aussi des questions graves. D'abord, le parlement fédéral a-t-il juridiction sur cette matière, qui est du ressort de la législation civile? Il est vrai qu'il contrôle les affaires de divorce, mais ce qui concerne la célébration et les effets du mariage est laissé aux législatures locales. Il semble y avoir conflit de pouvoirs entre les deux corps législatifs à ce sujet, et le bill de M. Gi-

rouard aura peut-être pour résultat de faire décider ce point. Le code civil n'autorise pas le mariage entre beau-frère et belle-sœur, et il se trouve ainsi placé en travers de la loi ecclésiastique qui permet occasionnellement ces sortes d'unions. C'est une irrégularité, et il serait à désirer que la loi civile fut mise en conformité avec la loi canonique. Mais pourquoi ne pas s'adresser pour cela à la législature locale au lieu de recourir au parlement fédéral? En Angleterre, les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs sont interdits. A huit reprises différentes, la Chambre des Communes a voulu lever l'interdiction, mais la Chambre des Lords s'y est chaque fois opposée, en dépit de l'intervention même du prince de Galles.

La Cour Suprême a eu les honneurs de la séance de jeudi. Le vote a été pris après onze heures, le soir. Vingt-neuf députés seulement se sont prononcés pour l'abolition de ce tribunal. Mais, parmi ceux qui ont voté le renvoi à six mois, un bon nombre n'ont agi ainsi que parce que le gouvernement avait promis de proposer l'année prochaine une mesure à l'effet de modifier la constitution de la Cour Suprême. La question est ainsi remise à la prochaine session.

A. GÉLINAS.

TEXICOLOGIE COMPARÉE

Laquelle est à la fois plus souple et plus compliquée, de la langue française ou de la langue anglaise? Notre ami et voisin du *Canadian Illustrated News* posait récemment cette question, et donnait la réponse, qu'il faisait favorable à l'anglais, tout en concédant que le français est plus harmonieux et plus élégant. La démonstration était basée sur le *quatrain* bien connu du *Cordier cordant*, et sur le trait suivant, qui date, à ce qu'il paraît, du 17^e siècle.

Un savant linguiste anglais, professeur à Oxford, et un professeur français se trouvaient un jour en présence et discutaient sur la richesse et les difficultés de chacune des deux langues.

Le Français, exaltant le mérite de sa langue, mit son interlocuteur au défi de rendre dans l'idiome britannique les quatre vers :

Quand un cordier cordant veut corder une corde,
De la corde à corder trois cordons il accorde,
Mais si l'un des cordons de la corde décorde,
Le cordon décordant fait décorde la corde.

Le défi est aussitôt relevé et brillamment, par le *quatrain* suivant, qui est la traduction exacte du précédent :

When a twister a-twisting, will twist him a
For the twisting of his twist he three times doth
Bat if one of the twines of the twist do untwist;
The twine that untwisteth untwisted the twist.

Puis l'Anglais, à son tour, poursuit le jeu, et défie son adversaire de rendre en français les deux strophes qui suivent et qui sont la continuation de la première :

Untwisting the twine that untwisted between
He twirls with his twister the two in a twine,
Then, twice having twisted the twines of the
He twisteth the twine he has twisted, in twine.

The twain, that intertwining before in the twine,
As twine were entwined, he doth now entwine;
Twixt the twain intertwining, a twine more
He, twirling his twister, makes a twist of the

A cette phase du combat, le Français se déclare incapable de répondre au défi et s'avoue vaincu. L'Anglais triomphe en conséquence et proclame la supériorité de sa langue maternelle (the copious flexibility of our wonderful and unparalleled language.)

Notre confrère du *Canadian Illustrated News* ne demande pas mieux que de s'associer à ce triomphe, et il chante victoire sur un ton quelque peu provocateur, se tenant assuré que personne n'osera tenter l'aventure après son savant français et à deux siècles de distance.

Il a paru plaisant à l'un de nos amis, d'essayer de relever le gant et de remplir la tâche si facilement abandonnée par le

professeur du 17^e siècle, avant d'accepter le verdict du *News*. Il est arrivé, sans beaucoup de peine, à trouver la traduction suivante, qui répond aux dernières strophes, et dont le lecteur jugera :

Lors le cordier, étant le cordon qui décorde,
Du reste décordé, qu'il veut retordre en corde,
Tortille tour à tour deux cordons, les accorde,
Et des deux, accordés, corde encore une corde.

Les deux cordons qu'il a, quand il cordait la
Accordés, le cordier à présent les décorde ;
Entre eux un tiers corlon, en tordant, il encorde ;
Il tortille, tortille et recorde sa corde !
FRED. NEAU.

Le linguiste anglais, après l'exécution de son tour de force, avait traduit ses trois quatrains en latin, voulant ajouter une seconde victoire à la première. Il découvrit ainsi qu'il fallait pour rendre ces quelques idées en latin cent quarante-quatre mots, contre cent-neuf seulement en anglais. Eh ! bien si le texte anglais est supérieur à la traduction latine, sur ce point, la traduction française de notre ami Fred Neau dépasse l'un et l'autre puisqu'elle ne contient pas cent mots.

A présent, notre ami, qui croit, à tort ou à raison, avoir répondu victorieusement au défi et vengé l'honneur de notre langue, a voulu prendre à son tour le rôle de provocateur. Il nous propose de soumettre à notre voisin la phrase qui suit (cette fois, c'est de la prose,) avec prière de la rendre en anglais, si faire ce peut. Nous croyons devoir satisfaire à sa demande. Voici la pièce de ce nouveau défi, que nous signalons au *Canadian Illustrated News*, à qui elle fournira peut-être l'occasion de faire briller une fois de plus la fécondité de ressources de la langue anglaise :

Le coup d'état de MacMahon, qu'on l'appelle coup d'autorité, coup de force, coup d'audace ou coup de tête, fut à coup sûr un coup de théâtre, un coup d'éclat, qui aurait pu être un coup de maître, mais qui, par un manque de coup d'œil, ne fut qu'un coup manqué.

ÉCHOS

Une coquille monstre à signaler dans *L'Opinion Publique* de la semaine dernière.

Première page, 3^e colonne, en bas : *Sa Majesté pour sa majorité*. Ce n'est pas du tout la même chose. On voit cela d'ici.

Un correspondant qui signe *Armorial* et qui a la prétention d'être *compétent*, publie une tartine dans le *Canadien* à propos du mot *écuyer*. Ce correspondant n'entend pas le premier mot du sujet qu'il se mêle de traiter, en dépit de ses affirmations, qu'il a la modestie de proclamer d'avance *concluantes*. Nous avons expliqué, avant lui, que le titre d'*écuyer* est un titre anglais, auquel peu de personnes ont droit dans les colonies, mais qui n'a rien d'un *contre-sens* comme veut bien le dire notre savant, qui se fait illusion s'il se croit de force à relever la thèse abattue de M. Tardivel.

Après la guerre de 1870-71, les Français s'étaient promis d'apprendre la géographie, qu'on leur avait reproché d'ignorer. Ont-ils tenu cette promesse? Peut-être, mais cela n'y paraît guère si l'on en juge par les erreurs grossières dans lesquelles tombent encore assez fréquemment leurs écrivains lorsqu'ils parlent des pays étrangers. Croirait-on, par exemple, que M. Alexandre Dumas, au cours de l'ouvrage qu'il vient de publier sur le divorce, dit que la population des Etats-Unis est de quatre-vingt millions d'âmes, soit le double du chiffre réel. C'est à peine si l'Amérique toute entière compte quatre-vingt millions d'habitants. La faute serait peut-être pardonnable s'il s'agissait d'un pays de peu d'importance, de quelque petite république perdue, mais il s'agit d'une nation aussi connue que les Etats-Unis : c'est impardonnable. Cela prouve qu'il ne faut pas de toute nécessité savoir l'histoire contemporaine pour être académicien, et qu'en France la géographie

n'est pas une science absolument requise chez ceux qui veulent se faire proclamer savants.

M. Tardivel relève avec un bonheur visible un anglicisme qu'il a trouvé dans notre article à son adresse. Mon Dieu ! cela nous est bien égal. En cherchant mieux, notre aristarque aurait pu en découvrir davantage probablement. Nous n'avons aucune espèce de prétention à cet égard, et nous comprenons que nous n'aurions pas le droit d'en avoir. Ce sentiment nous porte à voir les peccadilles des autres avec indulgence, et nous empêchera toujours de nous attribuer le rôle de censeur dont s'est affublé notre confrère. La toxicologie est une science, la science des mots. Pour la posséder à fond, parfaitement, il faut avoir fait d'autres études que celles que nous avons faites, M. Tardivel et nous. Bien téméraire serait le journaliste qui voudrait enseigner cette science sans l'avoir approfondie. Il s'exposerait à faire des fous à la façon du critique improvisé du *Canadien*.

M. Tardivel veut s'élever un piédestal dans le *Canadien*. Il commence comme suit sa dernière chronique :

Dans les prairies de l'Ouest on voit souvent des incendies, allumés par la main d'un voyageur inconnu, éclater tout à coup, grandir avec la rapidité de l'éclair et balayer en quelques instants de vastes étendues de territoire. Aurais-je, par hasard, moi, voyageur inconnu dans le monde des lettres, laissé tomber une étincelle l'où jaillira le feu qui doit dévorer toutes les mauvaises herbes de notre rhétorique ! Que je serais heureux d'en avoir la certitude, dussé-je, comme le chasseur des plaines, périr dans les flammes que j'aurais moi-même soufflées.

Si je parle de périr, c'est que je vois M. Gélinau acharné à ma perte. Loin de m'aider à alimenter le feu purificateur, il cherche à me pousser dans les flammes.

L'Aristarque québécois semble convaincu qu'il a fait une découverte, et que la plaie de l'anglicisme n'a jamais été dénoncée avant lui. Tout cela n'est que simulé. M. Tardivel a eu des prédécesseurs (sans compter M. Bibeau, qui ne compte pas.) A preuve, c'est qu'il les a plagiés. Ce qu'il y a de vrai dans ses critiques vient d'eux, ce qu'il y a de faux vient de lui. Le répertoire de sa brochure est puisé en grande partie dans un petit dictionnaire d'anglicismes, publié il y a quinze ans par M. Gingras, du bureau des traducteurs français de la Chambre des Communes. M. Tardivel s'est bien gardé de donner crédit à celui qu'il a pillé. Il a préféré s'attribuer tout le mérite. A l'en croire, il a joué le rôle de l'éclair, du coup de foudre, qui fait éclater l'incendie. Le critique est aussi généreux que modeste.

Nous lisons dans la *Patrie* :

M. Gélinau tient au titre d'*écuyer*, ou plutôt il veut perpétuer chez nous l'usage de ce titre ridicule. Soit, chacun ses faiblesses. Mais ce que je voudrais, moi, qui ai en horreur cette absurde traduction du mot *esquire*, qui lui-même ne devrait plus se trouver que dans les comédies, c'est que personne ne se fâchât lorsque je les appelle simplement *monsieur*, comme le président de la République française.

Mais, confrère, nous ne tenons pas plus que de raison au titre d'*écuyer*. Nous lui reconnaissons la valeur que lui reconnaît l'étiquette anglaise, rien de plus. Quant au ridicule qu'on voudrait attacher au mot lui-même, nous ne pouvons en comprendre la raison. Certaines personnes semblent croire qu'il comporte une signification peu noble, comme si *écuyer* venait d'*écurie*, de la même façon que chevalier vient de cheval. La *Patrie* a rapporté à ce sujet une curieuse histoire d'un monsieur belge, dont le fils avait épousé une Canadienne, et qui, voyant au contrat plusieurs signatures suivies du titre *écuyer*, éprouva un sentiment de mécontentement, et demanda à l'époux s'il n'y avait que des *palefreniers* dans la famille de sa femme. L'histoire a tous les signes d'une histoire apocryphe.

Écuyer ne signifie pas plus *palefrenier*, que chevalier ne signifie *ockey*. Ce mot vient d'*écu*, non d'*écurie*. L'*écuyer* était un gentilhomme qui combattait en tenant